

Centre National de la Propriété Forestière



*L'établissement public au service du développement
de la gestion durable des forêts privées françaises*

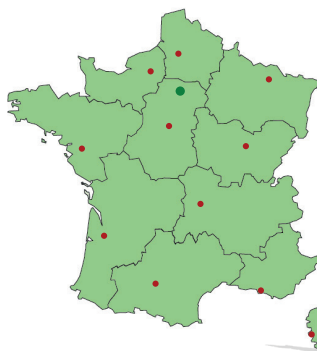
Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent gratuitement les propriétaires forestiers.

Il est composé de 11 délégations régionales, métropolitaines, ce qui le place au plus près des territoires :

- pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local ;
- pour participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités ;
- pour être partie prenante de la filière forêt-bois.

Le CNPF bénéficie également d'un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), pour répondre aux enjeux d'innovation technique et au défi climatique.

*Partout en France,
le CNPF accompagne
3,5 millions de propriétaires privés
pour mettre en valeur
11,6 millions d'hectares de forêts.*

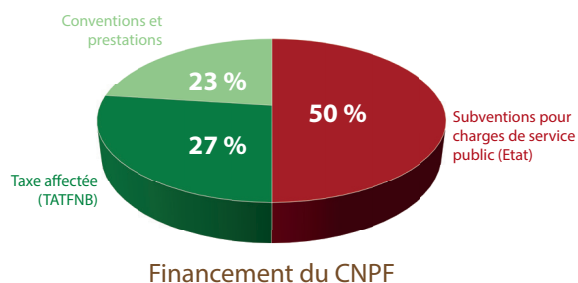


450 agents CNPF
répartis dans toutes les régions



Gouvernance

Le CNPF est administré par un conseil d'administration constitué de représentants des propriétaires forestiers, élus tous les 6 ans, et de personnalités qualifiées. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Les missions du CNPF

Garantir une gestion durable

Le CNPF élabore les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), ainsi que les codes des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) des forêts privées. Il agréé les plans simples de gestion (PSG) établis par les propriétaires, ainsi que les règlements types de gestion (RTG).

Conseiller les propriétaires forestiers

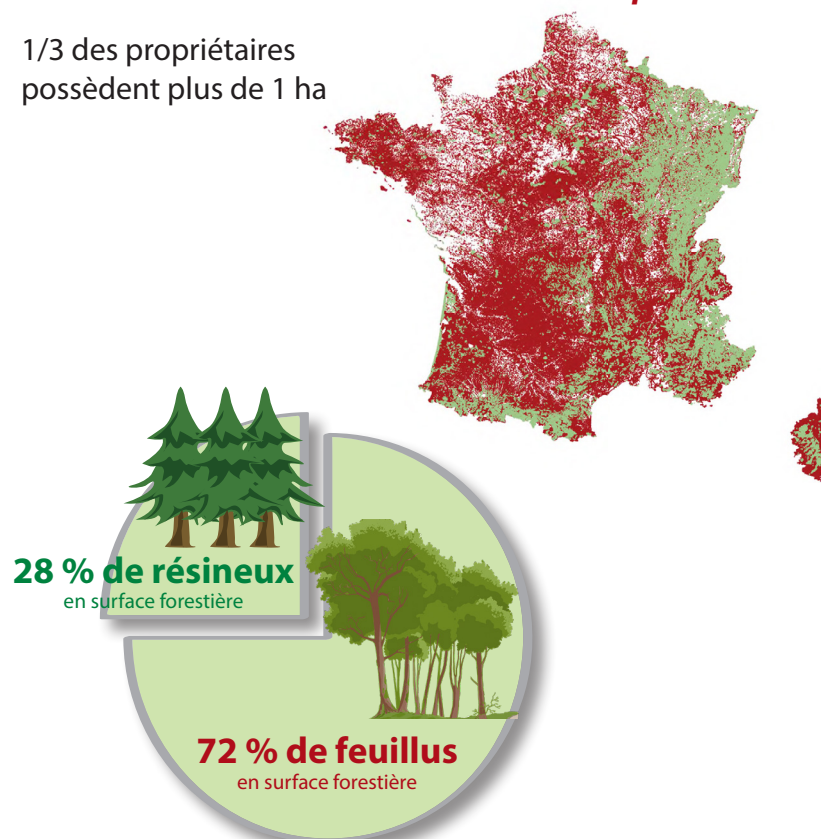
Il vulgarise les méthodes de sylviculture et exerce une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser notamment la mobilisation des bois. Les outils mis en place pour réaliser cette mission d'information sont variés et se développent sur des supports innovants. Le CNPF anime des formations à la gestion forestière, les Fogefor, à destination des propriétaires forestiers, souhaitant acquérir des notions de base.

Regrouper pour agir plus efficacement

Il développe toutes formes de regroupement des propriétaires pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières dans l'objectif de mobiliser la ressource bois. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain et en liaison avec les élus locaux. Ces regroupements s'appuient sur les partenariats avec les autres acteurs de la forêt.

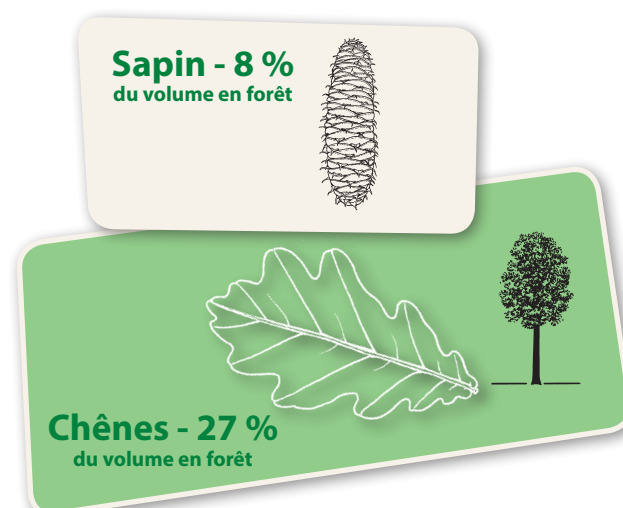
75 % des forêts en France sont privées

1/3 des propriétaires possèdent plus de 1 ha



1 940 millions de m³ de bois en forêt privée dont 68 % facilement exploitables

seulement 46 % de la production annuelle récoltée



3,31 millions d'hectares de forêt privée sont gérés avec un document de gestion durable

Les documents de gestion durable en forêt privée

Ils attestent de la durabilité de la gestion forestière au regard du Code forestier et du Schéma régional de gestion sylvicole qui en est la déclinaison locale.

Il y en a 3 grands types en forêt privée :

Le **Plan Simple de Gestion**, obligatoire pour les propriétés de plus de 20 ha, volontaire entre 10 et 20 ha ;

Les **Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles**, lorsque le plan de gestion n'est pas obligatoire ;

Les **Règlements Type de Gestion** portés par des Coopératives forestières ou les experts.



440 000 emplois dans la filière forêt-bois



Préserver les écosystèmes

Le CNPF participe au réseau d'observations du Département de la Santé des Forêts et contribue à la prévention des risques (tempête, incendies, déséquilibre sylvo-cynégétique) et à la restauration des milieux. Il concourt à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et agit pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion courante des forêts.

Encourager une valorisation variée

Le CNPF aide les propriétaires à mettre en valeur la multifonctionnalité de leur forêt (production de bois, de truffes, préservation des milieux, accueil du public, chasse...) et peut les diriger vers des partenaires spécifiques. Cela concourt ainsi au développement de filières locales liées à la forêt. Il favorise également la contractualisation entre propriétaires forestiers et entreprises ou collectivités pour la fourniture de services environnementaux rendus par la forêt : stockage de CO₂, protection de l'eau, des sols...

Préparer l'avenir

Un réseau d'expérimentations en région joue un rôle moteur dans l'acquisition de références technico-économiques et d'adaptation des forêts au changement climatique. Il participe à des programmes de recherche, afin d'assurer le transfert des résultats vers les gestionnaires et propriétaires forestiers.

Les outils développés par le CNPF

Le CNPF innove en matière d'outils de diagnostic et d'aide à la décision dans les domaines de la biodiversité, de l'état sanitaire des forêts et de leur sensibilité aux changements climatiques. Il est également à l'origine du **Label Bas Carbone** grâce à son travail sur la séquestration du carbone en forêt.

En ligne, le CNPF développe des outils gratuits :

www.jemeformepourmesbois.fr : formations en ligne grâce à des ressources thématiques variées, classées par niveau de connaissance ;

www.laforetbouge.fr : outil pratique d'aide à la gestion, offrant de nombreux services totalement gratuits dont la télétransmission des PSG.



Retrouvez ces innovations et bien d'autres informations dans Forêt Entreprise et les publications régionales du CNPF !



www.cnpf.fr

Centre National de la Propriété Forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 20 68 15

cnpf@cnpf.fr